

Conditions générales de vente

Article 1. Acceptation des conditions

Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de commande ou de la signature du devis présenté, des conditions générales de vente énoncées dans ce document et déclare expressément les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre UNYQUE et son client. Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

Article 2. Obligations de UNYQUE

UNYQUE s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la mise en œuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession et à l'état de l'art.

Article 3. Référence au client

Le Client autorise UNYQUE à mentionner son nom ou sa dénomination sociale, son URL, son logo et un visuel représentatif ainsi qu'un bref descriptif de la prestation fournie dans ses documents commerciaux, à titre de références aux fins de sa propre promotion commerciale.

Article 4. Obligations et responsabilité du client

Le client reconnaît avoir reçu de UNYQUE toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par le client lors de la commande ainsi qu'éventuellement par la suite, demeurent sous son entière responsabilité. Le client s'engage à fournir à UNYQUE tous les documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser la prestation, dans les délais impartis et conformément aux besoins du client et au devis initial.

En application des dispositions légales, le client est civilement et pénalement responsable du contenu de son site, des informations transmises, diffusées et/ou collectées, de leur exploitation, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions pénales qu'elles suscitent, notamment en matière de propriété intellectuelle, de droits de la personnalité et de protection des mineurs. Le client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dont notamment les règles ayant trait au fonctionnement des services en ligne, au commerce électronique, aux droits d'auteur, aux bonnes moeurs et à l'ordre public ainsi que les principes universels d'usage de l'Internet, communément appelés "Netiquette". Le client garantit UNYQUE contre toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations hébergées.

Article 5. Commande

La commande est effectuée par l'intermédiaire d'un bon de commande ou d'un devis rédigé par UNYQUE. La commande devient effective dès lors que UNYQUE a reçu le bon de commande ou le devis signé par le client et accompagné du montant de l'acompte prévu.

Le délai de validité du bon de commande ainsi que le montant de l'acompte demandé sont stipulés dans le bon de commande. A défaut, le délais de validité de l'offre s'élève à un (1) mois et l'acompte demandé est de 40 pourcent (40%).

Le bon de commande ou le devis est un élément contractuel indissociable des présentes conditions générales de vente. UNYQUE se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client avec lequel existerait un litige antérieur.

Les suppléments éventuellement commandés à une période ultérieure doivent faire l'objet d'un nouveau bon de Commande, validation par email, avenant ou nouveau devis.

Article 6. Séances

De base, 2 séances sont incluses avec le client par projet maximum (séances classiques ou par visio). Le reste des échanges se faisant par mail et téléphone. Les séances supplémentaires seront facturées en plus au temps passé.

Article 7. Facturation

Le client est et reste entièrement responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du contrat passé avec UNYQUE, y compris dans le cas où un tiers payeur intervient au nom et pour le compte du client, lequel devra dans tous les cas être préalablement agréé expressément par UNYQUE. Le défaut total ou partiel de paiement 30 jours après l'échéance du terme de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu.
- La suspension de toutes les prestations en cours, objet du contrat, sans préjudice pour UNYQUE d'user de la faculté de résiliation du contrat.

En cas de non paiement, UNYQUE se réserve le droit de procéder à une mise en poursuite du Client. Les frais sont à la charge de ce dernier.

Article 8. Règlement

Lors de l'acceptation des services, le client signera le devis faisant office de bon de commande, émanant de UNYQUE. Les modalités de paiement seront les suivantes :

- A la signature du bon de commande (devis) : 40% du prix spécifié sur le devis.

- A la livraison définitive de la prestation : le solde de la facture, payable sous 30 jours au plus tard.

En cas d'annulation des services de UNYQUE par le client après la signature et la réception du bon de commande et avant le démarrage des travaux, un pourcentage d'un montant de 10% du montant total de la facture sera demandé à titre de dommages et intérêts et de compensation pour services rendus. En cas d'annulation des services de UNYQUE par le client pendant la réalisation des travaux, le montant de l'acompte versé ne pourra être remboursé et UNYQUE se réserve le droit de retenir une somme au prorata des travaux effectués, ainsi que les frais et charges afférents aux achats nécessaires pour la réalisation de la prestation.

Article 9. Réclamations

Pour être valable, toute réclamation doit être adressée par écrit au siège social de UNYQUE dans les huit (8) jours qui suivent la réception de la facture. Si aucune réclamation n'est enregistrée dans ce délai, le travail et la livraison sont considérés comme étant entièrement acceptés par le client. Tout problème invoqué par le client concernant un ajout ou une partie du travail réalisé ne l'autorise pas à suspendre le paiement du travail achevé.

Article 10. Délais de livraison

Les délais de livraison sont fixés en accord avec le client selon le contrat, sous réserve que ce dernier fournisse les informations et éléments nécessaires dans les temps fixés dans leur entente.

Article 11. Responsabilité de UNYQUE

UNYQUE s'engage à mettre tous ses moyens en oeuvre pour délivrer dans des conditions optimales ses services au client. La responsabilité de UNYQUE envers le client ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables.

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, UNYQUE ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

- le contenu des informations transmises, diffusées ou collectées ainsi que tous fichiers, notamment les fichiers d'adresses, mais aussi le son, le texte, les images, les données accessibles sur le site et ce à quelque titre que ce soit ;
- les difficultés d'accès au site hébergé du fait du non respect total ou partiel d'une obligation du client, d'une défaillance et/ou d'une saturation à certaines périodes des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès ;
- le non acheminement de courriers électroniques ou articles de forum de discussion ;
- la contamination par virus des données et/ou logiciels du client, dont la protection incombe à ce dernier ;
- les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du client ;
- les dommages que pourraient subir les équipements connectés à la plate-forme d'hébergement (terminaux du

client) ou leur mauvaise utilisation, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du client ;

- les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client ;
- les préjudices tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de clients.

Article 12. Cas de force majeure

En cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence des tribunaux suisse, rendant impossible l'exécution par l'une ou l'autre partie de ses obligations, les obligations respectives de UNYQUE et du client seront dans un premier temps suspendues. Au cas où la suspension excède un délai de deux mois, le contrat pourra être résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des parties. UNYQUE et le client seront alors déliés de leurs engagements, sans qu'une quelconque indemnité soit due de part et d'autre de ce fait.

UNYQUE ne sera pas tenu pour responsable pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution serait due à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnue par la jurisprudence.

Article 13. Respect des droits d'auteur et traitement des images

Le client s'engage à fournir uniquement des éléments (image, textes, ou plus généralement tout fichiers informatique) dont l'autorisation de reproduction lui a été accordée par les détenteurs de ces droits. Les images ou les textes dont le client est l'auteur ne pourront pas être protégés contre la reproduction par des tiers à cause des techniques informatiques. Le client autorise UNYQUE à effectuer des traitements informatiques pour optimiser les images fournies, sans toutefois en modifier la teneur ou le sens sans son autorisation. Le copyright des créations graphiques ou programmation est possession du client et est transféré lors du paiement du solde de la facture.

Article 14. Propriété

Tous les droits de propriété intellectuelle ou industrielle, en ce compris les droits de marques, les droits de propriété littéraire et artistique, notamment les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation, les droits sur les logiciels ou fichiers informatiques, les droits sur le contenu des bases de données, dits « droit sui-generis », afférents aux développements spécifiques réalisés pour le client deviendront la propriété du Client, après paiement de la prestation dans sa totalité.

Il est toutefois demandé au client de prendre en compte et de respecter les licences des logiciels et développements open-sources distribués par UNYQUE et utilisés pour la réalisation de la prestation lors de l'exploitation de son site Internet ou application (GNU, GPL, Creative Common, MIT).

Article 15. Confidentialité

Chacune des parties devra considérer comme confidentiel, pendant la durée du contrat et après son expiration, les informations, documents, systèmes, savoir-faire, formules ou données quelconques en provenance de l'autre partie dont il pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

Article 16. Clause de concurrence

Le Client reconnaît et accepte que Unyque peut fournir des services similaires ou concurrents à d'autres entreprises, y compris des concurrents directs du Client, sans qu'il n'y ait de conflit d'intérêt, de préférence ou de traitement exclusif. Unyque se réserve le droit de collaborer avec toute entreprise, quelle que soit son activité, dans le cadre de prestations similaires à celles fournies au Client.

Cependant, Unyque s'engage à maintenir la confidentialité la plus stricte concernant tous les échanges, informations et documents partagés par le Client. Aucune information relative au Client ne sera divulguée à un concurrent ou à toute autre partie, même dans le cadre de prestations similaires, et ce, afin de garantir l'intégrité et la confidentialité des relations professionnelles avec chaque Client.

Article 17. Droit applicable et for juridique

Les prestations fournies par UNYQUE sont soumises au droit suisse. En cas de litige survenant à l'occasion du contrat, tant pour ce qui concerne son interprétation que son exécution, et éventuellement après une tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée aux juridictions compétentes, le for juridique compétent sera Lausanne (VD).

En cas de difficultés ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent accord, les parties conviennent tout d'abord de rechercher une solution amiable dans l'esprit du présent contrat.

Article 18. Conditions de Garantie

UNYQUE offre une garantie de trois (3) mois sur les développements réalisés par ses soins. Les sites et applications créés par UNYQUE sont garantis contre tout bug pour la durée et aux conditions mentionnées ci-dessous :

- La garantie porte sur la création de code en différents langages de programmation.
- La durée de la garantie est de 3 mois.
- La garantie prend effet à partir de la date de livraison de la prestation.
- La garantie s'applique uniquement aux prestations d'origine livrées par UNYQUE. Seuls les développements réalisés par UNYQUE sont qualifiés d'origine. Toutes modifications apportées par un tiers à l'un des fichiers entraînent l'annulation totale de cette garantie.
- La garantie ne s'applique pas aux composants libres de droits (GNU, GPL, etc...) nécessairement utilisés pour

la réalisation de la prestation.

- La garantie s'applique également sur les mises à jour opérées sur le produit réalisé par UNYQUE
- Est qualifié de bug tout problème survenant au sein d'une page et entraînant le non affichage ou l'affichage incomplet de la page, tout dysfonctionnement des pages en interaction avec la base de données, toute définition incorrecte des objets de la base.
- N'est pas qualifié de bug tout problème dû au dysfonctionnement du serveur, de la base de données, aux problèmes de connexion, au dysfonctionnement de la ligne téléphonique ou à la surcharge du réseau.
- La garantie couvre gratuitement la recherche du bug, la réparation du bug et l'intégration des modifications au reste du site.
- La garantie ne couvre pas les bugs dus à une installation ou une intégration, modification du site effectuée par des tiers.

Pour bénéficier des réparations sous garantie, le client doit annoncer le problème par écrit ou par e-mail à UNYQUE. Après analyse de la demande, UNYQUE vous indiquera les modalités de correction des bugs signalés et s'exécutera suivant un planning et des délais fixés dans un commun accord.